Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le 18 OCT. 2011

communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2011
PRESIDENCE DE MONSIEUR JOËL MANCEL

2011_B372

OBJET : Développement économique et Emploi - Politique de subvention en faveur des associations oeuvrant dans le champ de l'insertion et de l'emploi - Hors PLIE - Attribution de subventions pour l'année 2011

Le 7 octobre 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 30 septembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :
ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :
AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique - JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès, donne pouvoir à SLISSA Monique - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BARRET Guy

Excusé(e)s :
BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Francis TAULAN donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

06_16

DGA Interventions Economiques, Insertion, Emploi et Formation
Direction de la Politique de la Ville et de la Cohésion Sociale

06_16_DIE_b071011

BUREAU DU 07 OCTOBRE 2011

Rapporteur : Monsieur Francis TAULAN

Objet : Développement économique et Emploi – Politique de subvention en faveur des associations oeuvrant dans le champ de l'insertion et de l'emploi – Hors PLIE – Attribution de subventions pour 2011

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix, différentes associations développent des projets spécifiques dans le champ de l'insertion professionnelle et de l'emploi.
Au regard des projets proposés, la Communauté du Pays d'Aix souhaite soutenir financièrement 4 associations à hauteur de 71 000 €.

L'action de notre Communauté dans le domaine de l'emploi et de l'insertion s'inscrit dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E.), reposant sur une programmation commune bâtie avec les services de l'Etat, de la Région et des Départements des Bouches du Rhône et de Vaucluse, sur les objectifs spécifiques de l'intervention du Fonds Social Européen (F.S.E.).

Cependant, notre action ne peut se réduire à cette programmation commune, qui ne s'adresse qu'aux seuls adhérents du PLIE. En effet, certaines actions ne pouvant être limitées à ces seuls adhérents, il apparaît nécessaire que chaque partenaire puisse mobiliser les outils qu'il a construits indépendamment du P.L.I.E..

Ainsi, je vous propose de soutenir un plan d'actions qui ne sera pas cofinancé par le F.S.E., mais qui contribuera cependant aux résultats de ce Plan. Sa mise en œuvre relève donc de notre seule décision.

A ce titre, notre action se décline autour des quatre axes suivants :

- **Axe 1 : Aide aux dispositifs institutionnalisés d'accueil, d'information et d'orientation des publics demandeurs d'emploi**
- **Axe 2 : Aide aux dispositifs d'insertion par l'activité économique**
- **Axe 3 : Aide aux dispositifs destinés à faciliter la mobilité des personnes en recherche d'emploi**
- **Axe 4 : Aide aux dispositifs destinés à faciliter le rapprochement entre les offres des entreprises et les demandeurs d'emploi**

Le projet des associations est détaillé dans les fiches annexées à ce rapport.

Tableau récapitulatif des demandes de subvention 2011 faisant l'objet du présent rapport

N° GU	ASSOCIATION	ACTION SUBVEN-TIONNEE	MONTANT DEMANDE	MONTANT PROPOSE Par les membres de la commission	% SUBV/ BP	MONTANT MAXIMAL VERSE EN 2011
Axe 1 : Aide aux dispositifs institutionnalisés d'accueil, d'information et d'orientation des publics demandeurs d'emploi						
204	IFAC PROVENCE	Pôle social Relais jeunes Information, insertion /emploi	16 000 *4 000 € voté en Bureau du 21/07/11 au titre de la prévention de la délinquance*	16 000	84 %	15 200
Axe 2 : Aide aux dispositifs d'insertion par l'activité économique						
675	MEDIT'ACTION	Chantier d'insertion « Olivades »	25 000	25 000	5,09 %	17 500
636	PROVENCE ECO GREEN	Etude de faisabilité Entreprise d'insertion	10 000	10 000	13,31 %	10 000
Axe 3 : Aide aux dispositifs destinés à faciliter la mobilité des personnes en recherche d'emploi						
Axe 4 : Aide aux dispositifs destinés à faciliter le rapprochement entre les offres des entreprises et les demandeurs d'emploi						
318	AIRELLES VIDEO		20.000	20 000	64,51 %	14 000
TOTAL			71 000	71 000		56 700 (inclus dans ce total = 4000 € - Prévention de la délinquance)

Vu l'exposé des motifs ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N° 2009-A143 du 29 juillet 2009 du Conseil Communautaire portant délégation d'attributions au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000€ ;

Vu l'avis favorable de la commission du développement économique et de l'emploi du 15 septembre 2011 ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'attribution des subventions sus-proposées ,

- **VALIDER** les termes de la convention présentée en annexe,

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération notamment les conventions ci-annexées ;

- **DIRE** que cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 90-6574 (service 8), qui présente les disponibilités suffisantes ;

- **DIRE** que les subventions supérieures à 10.000 € feront l'objet de deux versements :
  - Un acompte de 70 % du montant prévisionnel de la subvention, après le vote de la délibération y afférente et la signature de la convention avec l'opérateur pour les subventions supérieures à 23.000 € ;
  - Le solde, imputé sur le budget 2012, sera quantifié et versé l'année suivante, au vu de l'analyse du bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'action subventionnée.
    Si le montant des dépenses afférentes à l'action subventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA ne sera pas réévaluée ;
    A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

N° G.U : 2010-96	Axe N° 1	Fiche N°01

IFAC PROVENCE
(Institut de formation, d'animation et de conseil en Provence)

Président	Thierry MARIANI
Siège	PEYNIER
Objet statutaire	➢ Gestion de structures socio-éducatives, d'accueil pour les jeunes, d'information, de formation des personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle, ➢ Elle a également pour objet, dans le cadre de l'aide à l'insertion en direction des jeunes, d'organiser des stages de formation, des bilans de compétence et des actions de soutien à la recherche de stage et d'emploi
Principales réalisations 2010	➢ Participation aux forums emploi menés sur la commune ➢ Développement du réseau d'acteurs employeurs sur la commune (commerçants, propriétaires viticoles) ➢ Suivi individuel des jeunes en relation avec les acteurs principaux (mission locale, organisme de formation, pôle emploi..) ➢ Mise en place d'ateliers d'accompagnement : rédaction de CV, lettres de motivation, recherche de stage, aide au choix d'orientation ➢ Parallèlement à cette activité, l'association a assuré la gestion et l'animation du pôle social de Peynier.
Objet de la demande de subvention 2011	➢ La CPA est sollicitée pour soutenir les dispositifs de suivi et d'accompagnement à l'emploi mis en place en direction des jeunes
Autres partenaires	Région, CPA
Montant budget	23 800 €
% subvention / budget	84 %
Montant demandé	21 500 €
Montant proposé	16 000 € au titre de l'insertion et l'emploi 4 000 € au titre de la prévention de la délinquance (déjà voté bureau du 21/07/2011)
Subvention N-1	20 000 €
Avis du service Commentaire :	Avis favorable.

Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour les Directions « Economie » « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Le 03/01/2010
Lieu(x) de réalisation	15 avenue St Eloi, 13790 Peynier
Contenus et objectifs de l'action	Pôle social d'Information, de Médiation, de Prévention, d'Aide aux victimes
Public(s) ciblé(s)	Les 11-25 ans et familles du Pays d'Aix
Nombre de participants / exposants	Environs 15 personnes
Nombre de spectateurs / visiteurs	Environs 100 personnes
Durée de l'action	De janvier 2011 à décembre 2011
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :.....€)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		**Ressources propres**	
Achats		Vente	
Prestations de services	1800 €	Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs			
Locations			
Entretien		**Subventions demandées :**	
Assurances	160 €	Etat (à détailler)	
	518 €	Région (s)	2300 €
	908 €	Département (s)	
Documentation		Commune (s)	
Autres Services extérieurs Frais postaux, télécommunication		**Communauté du Pays d'Aix**	21500 €
Honoraires	2900€	Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	285 €	Fonds Européens	
Déplacements, missions	660 €	CNASEA (emplois aidés)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel			
Salaires bruts	11761 €		
Charges sociales	4808 €		
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	**23800 €**	**TOTAL PRODUITS :**	**23800 €**

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	

Signature du Président

Fait à Marseille le 15/12/10

Signature du Président

Cachet de l'Association

IFAC PROVENCE
8, Place Sébastopol
13004 MARSEILLE
Tél : 04 91 34 47 84
Fax : 04 91 34 34 86
N° Siret 429 252 140 00041

6

N° GU : 2011-675	Axe N° 2	Fiche N°02

MEDIT'ACTION
«Chantiers d'insertion Olivades»

Président	Antoine URIBE
Siège	Velaux
Objet statutaire	➢ **Insertion par l'activité économique à travers des chantiers d'insertion.**
Principales réalisations 2010	➢ La structure porte deux chantiers d'insertion : Le chantier « olivades » dans le domaine oléicole (les oliveraies sont situées à Velaux mais aussi en Pays d'Aix), avec 16 postes en insertion (25 personnes en contrat en 2010). L'association opère également depuis 2010 dans la réhabilitation de restanques pour les communes de la CPA avec un chantier d'insertion de 6 postes. Ce chantier Restanques a débuté tardivement dans le courant de l'année 2010.
Objet de la demande de subvention 2011	➢ Cette demande de subvention concerne cette année l'action chantier d'insertion « Olivades » de l'association MEDIT'ACTION, en vue de sa continuation pour l'année 2011 avec 16 participants en insertion. Ce chantier consiste dans l'exploitation de champs d'oliviers et la commercialisation de produits oléicoles, effectuée par des personnels en insertion et leurs encadrants. ➢ Les objectifs qui lui sont fixés sont les suivants : o ouvrir 16 postes de travail en insertion dont 6 aux participants du PLIE ou résidents du territoire du Pays d'Aix o mettre en œuvre au profit des participants une action de formation et d'accompagnement socioprofessionnel personnalisée. o Mettre en œuvre l'ensemble des moyens et actions nécessaires permettant de favoriser l'accès des participants à un emploi durable.
Autres partenaires	Etat, Conseil Général 13
Montant budget	490 311 €
% subvention/budget	5.09%
Montant demandé	25.000 €
Subvention N-1	12.000 €
Avis du service Commentaire :	Avis favorable

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

Pour les Directions « Economie » « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	
Lieu(x) de réalisation	Velaux - Vitrolles
Contenus et objectifs de l'action	Chantier d'Insertion
Public(s) ciblé(s)	RSA - DE - CIVIS - SPIP
Nombre de participants / exposants	23 salariés en Insertion
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	Chantier Permanent
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :.....€)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	11215	**Ressources propres**	35323
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs	46362		
Locations			
Entretien		**Subventions demandées :**	141500
Assurances		Etat (à détailler)	
		Région (s)	
		Département (s)	
		Commune (s)	
Autres Services extérieurs		**Communauté du Pays d'Aix**	25000
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité		Fonds Européens	
Déplacements, missions		CNASEA (emplois aidés)	261418
		Autres recettes attendues (à détailler)	8000
Charges de personnel	421850		
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	490211	TOTAL PRODUITS :	490311

Evaluation des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	

Signature du Président

Fait à VELAUX le 24/08/2011

Signature du Président

Cachet de l'association

INSERTION
1406, ch. du vallon du Duc
13880 VELAUX
Tél. : 04 42 74 90 28
Siret : 402 174 781 00023

CONVENTION N° 2011/23

ACTION : MEDIT'ACTION
Chantier d'insertion « OLIVADES»

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'E.P.C.I.	**La Communauté du Pays d'Aix** **Direction de l'Insertion et de l'Emploi** **Hôtel de Boadès – 8, place Jeanne d'Arc** **13626 AIX-EN-PROVENCE cédex 1**
représentée par	**Monsieur Francis TAULAN, élu délégué à l'insertion, l'emploi, la formation professionnelle et l'apprentissage**
ci-après désignée	**« la C.P.A. »**

ET

L'association sise	**MEDIT'ACTION** **1406. Chemin du Vallon du Duc** **13880 VELAUX**
représentée par	**Monsieur Antoine URIBE, en qualité de Président**
ci-après désignée	**« le bénéficiaire»**

VU l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 juillet 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU le décret n° 2001-41 du 12 janvier 2001 fixant le montant en euros de la subvention reçue à partir duquel les associations sont soumises à certaines obligations,

VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,

VU la décision du Comité de Pilotage du PLIE du Pays d'Aix du 16 mars 2011 approuvant sa programmation 2011,

VU la demande de subvention du bénéficiaire enregistrée sous le N° 2011-675 en date du 30 mars 2011,

VU la délibération du Bureau de la Communauté du Pays d'Aix N° 2011-B_XXX du 7 Octobre 2011 autorisant le versement de la subvention attribuée au bénéficiaire pour la réalisation de l'action faisant l'objet de la présente convention.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir la nature et le coût de l'action à réaliser dans le cadre du projet « Chantier d'insertion OLIVADES» et les modalités de la participation de la C.P.A. à ce projet.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS DE L'ACTION

Cette action a pour objet de constituer une étape de parcours d'insertion en faveur d'un public éloigné de l'emploi par l'intermédiaire d'un contrat de travail. Elle a également pour objet de permettre à ce public souvent dépourvu de qualification, d'acquérir des connaissances dans un secteur d'activité par le biais d'une formation et d'un accompagnement individualisé en vue d'une remise à l'emploi durable.

Dans ce cadre, le bénéficiaire s'engage à :

- **ouvrir 16 postes en insertion, dont au minimum 6 pour des participants du PLIE, ou des résidants du territoire de la CPA dans le cadre de ce chantier.**

ARTICLE 3 : CONTENU DE L'ACTION

Par la signature de la présente convention, l'opérateur, en partenariat avec les Compagnons Bâtisseurs de Provence, s'engage à :

- mettre en œuvre un chantier d'insertion portant sur les métiers de l'oléiculture
- à pourvoir à cet effet 16 postes en insertion, dont 6 pour les participants du PLIE du Pays d'Aix ou résidant sur le territoire de la CPA, à destination de personnes éloignées de l'emploi, orientées par les prescripteurs et accompagnateurs à l'emploi du territoire.

Dans le cadre de ce chantier, il s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires (accompagnement socioprofessionnel personnalisé et formations) permettant de favoriser l'accès des participants à un emploi stable et durable.

ARTICLE 4 : COUT DE L'ACTION ET PARTICIPATION DE LA C.P.A.

Le coût total prévisionnel éligible du projet objet de l'article 1 est d'un montant de 490.311 € pour la période couverte par la présente convention.

La participation de la Communauté du Pays d'Aix est d'un montant maximal de 25.000 €, soit 5.09 % du coût total prévisionnel.

La participation de la CPA, prévue à la programmation du PLIE, pourra servir de contrepartie éligible au FSE.

Ce montant est prévisionnel dans la mesure où il peut varier en fonction des réalisations :

- Si le montant des dépenses afférentes à l'action conventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA ne sera pas réévaluée.

- A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

ARTICLE 5 : MODALITES DE PAIEMENT

La participation de la Communauté du Pays d'Aix fera l'objet de deux versements :

- **Un acompte de 70 %** du montant prévisionnel de la subvention, après le vote de la délibération y afférente par le Bureau Communautaire du Pays d'Aix et la signature de la présente convention ;

- **Le solde** sera déterminé de la manière suivante :

1/ d'un point de vue financier : sur la base des dépenses éligibles et effectivement payées par le bénéficiaire, sur présentation d'un bilan final d'exécution (cf. documents listés ci-dessous) permettant d'en définir le montant,

2/ d'un point de vue qualitatif : au regard des objectifs suivants : **ouvrir 16 postes en insertion (soit 21.632 heures d'insertion), dont au minimum 6 pour des participants du PLIE ou résidants sur le territoire de la CPA dans le cadre de ce chantier**, selon la formule de calcul suivante :

> **Nombre d'heures d'insertion réalisées et payées X (Montant de la subvention prévue) / (Nb d'heures conventionnées, soit 21.632 h X 80 % = 17305 h)**

Après ces deux phases d'analyse, la réalisation la plus faible sera retenue, afin de calculer le montant final de la subvention. Ce mode de calcul permet de valoriser au mieux le travail effectué par rapport aux dépenses engagées par le bénéficiaire.

Exemple 1 :

Le bénéficiaire A se voit attribuer une subvention maximale de 20 000 €.
Lors du calcul du solde, il apparaît que l'action réalise 100 % des dépenses et 50% de l'objectif en heures d'insertion.
Le montant de subvention retenu est donc de 10 000 €.

Exemple 2 :

Le bénéficiaire B se voit attribuer une subvention maximale de 20 000 €.
Lors du calcul du solde, il apparaît que l'action réalise 70 % des dépenses et 90% de l'objectif en heures d'insertion. Le montant de subvention retenu est donc de 14 000 €.

Il sera versé l'année suivante au regard de la production des éléments suivants, au plus tard le 31 mars 2012 :

- les derniers bilan et compte de résultat connus de l'association certifiés par le Président et le Trésorier de l'association,
- le cas échéant, les factures des formations réalisées
- un bilan qualitatif et quantitatif de l'action conventionnée
- le compte de résultat final de l'action conventionnée, signé et certifié par le Président et le Trésorier de l'association,
  Ce compte de résultat sera établi dans la même forme que le budget prévisionnel de l'action. Il prendra en compte les ressources et les dépenses réelles afférentes à cette seule opération.

Le paiement du solde ne pourra être effectué qu'après acceptation de ces documents par la Direction de l'Insertion et de l'Emploi, laquelle vérifiera notamment que les moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette action ont bien été intégralement mobilisés pour cette dernière par le bénéficiaire.

Les versements seront effectués sur le compte n° 11315/00001/08003115039/31 ouvert auprès de la Caisse d'Epargne PAC par l'opérateur.

Si ce compte de résultat final de l'action fait apparaître un trop-perçu de la CPA au regard des dépenses totales réalisées et du plan de financement, un titre de perception sera émis à l'encontre du bénéficiaire pour le reversement des sommes indûment perçues.

Il devra produire sur simple demande, tout document justificatif des coûts réels encourus et effectivement payés, ainsi que tout document nécessaire au suivi et à l'évaluation de l'action conventionnée.

ARTICLE 6 : PUBLICITE - COMMUNICATION

Le bénéficiaire s'engage à indiquer à tous les bénéficiaires et au public concerné la participation de la C.P.A, dans le cadre du PLIE du Pays d'Aix, avec le concours du Fonds Social Européen.
S'il est amené à conclure d'autres conventions pour la réalisation du projet cofinancé, il veillera à en informer tous les intervenants dans le processus de réalisation du projet (sous-traitants, bénéficiaires ultimes...).

- Toute publication ou communication relative au projet financé devra faire mention du concours de la C.P.A.
- Le bénéficiaire s'engage à faire figurer le logo de la CPA sur l'ensemble des documents d'édition, dans le respect de la charte graphique de la CPA,
- Tout document d'édition sur lequel figure le logo de la CPA devra faire l'objet d'un « bon à tirer » validé par la Direction de l'Insertion et de l'Emploi, avant impression,
- Toute demande d'éditorial du Président de la Communauté du Pays d'Aix devra être transmise au minimum quinze jours à l'avance
- La charte graphique est disponible auprès de la Direction de la Communication de la CPA (Voir informations sur le site WEB de la CPA ou Tél. 04.42.93.85.54.).

ARTICLE 7 : REVERSEMENT, RESILIATION ET LITIGES

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par le bénéficiaire de se soumettre aux contrôles, le versement de l'aide sera interrompu et le remboursement partiel ou total des sommes versées exigé.

Le remboursement des sommes versées sera notamment exigé, si les documents listés à l'article 5 ne sont pas produits **trois mois au plus tard après l'échéance de la convention,** ou s'il s'avère après un contrôle d'une instance communautaire, que les pièces justificatives produites par le bénéficiaire sont non fondées.

Le bénéficiaire qui souhaite abandonner son projet peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

ARTICLE 8 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du 1er janvier 2011 et se termine le 31 décembre 2011.

Fait à Aix-en-Provence, le
en deux exemplaires originaux.

En vertu de la délibération
N° 2011-B_XXX du 7 octobre 2011

Le bénéficiaire
(cachet et signature)

Monsieur Francis TAULAN
Elu délégué à l'Insertion, l'Emploi, la Formation Professionnelle et l'Apprentissage
(cachet et signature)

N° GU : 2011-636	Axe N° 2	Fiche N°03

PROVENCE ECO GREEN

« Etude de faisabilité entreprise d'insertion -Chemins, Spa Vert- »

Président	Richard HARRISON
Siège	AIX-EN-PROVENCE
Objet statutaire	➢ **L'association a pour objet l'accompagnement de projets innovants dans le domaine du tourisme eco-citoyen et d'actions à fort potentiel de développement durable, sociétal et environnemental. Les missions de l'association permettant de manière générale la mise en œuvre de projets éducatifs, sociaux et sociétaux dédiés à son environnement.**
Principales réalisations 2010	➢ **Sans objet.**
Objet de la demande de subvention 2011	➢ Sur 2011, l'association devra mener une étude de faisabilité en vue de déterminer l'oportunité de lancer en Pays d'Aix une entreprise d'insertion dans le domaine touristique et eco-citoyen. Le projet « Chemins, Spa vert » est un important projet d'hôtellerie haut de gamme écologique, qui prévoit la création de 30 à 55 emplois directs à terme, dont potentiellement une proportion importante de personnes en difficulté socioprofessionnelle. Ce projet d'étude de faisabilité vient d'obtenir son agrément par la CDIAE et est suivi par les différents partenaires du Service Public de l'Emploi dans le cadre d'un cofinancement. ➢ Les objectifs qui lui sont fixés sont les suivants : o Mettre en oeuvre les moyens nécessaires à une étude de faisabilité quant à la création de l'entreprise d'insertion en Pays d'Aix o Fournir un rapport d'activité et le résultat de l'étude à l'issue de ses travaux.
Autres partenaires	Europe, Etat, Conseil Régional PACA, CG 13, Commune
Montant budget	75.100 €
% subvention/budget	13.31 %
Montant demandé	10.000 €
Subvention N-1	Sans objet
Avis du service Commentaire :	Avis favorable

DEMANDE DE SUBVENTION 2011

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION

Ne pas indiquer les centimes d'euros

DEFICIT REPORTE :		EXCEDENT REPORTE :	

DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		**70 – Vente de produits finis, prestations de services**	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	19 200
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	100	**74 – Subventions d'exploitation**	
Fournitures administratives	500	Etat (à détailler) ..... DT 13	2 000
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s)	10 000
61 – Services extérieurs		Département (s)	8 000
Sous-traitance générale		Commune (s)	5000
Locations mobilières et immobilières	3600	**Communauté du Pays d'Aix** *(indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)*	10 000
Entretien et réparation	500	Organismes sociaux (à détailler)	
Assurances		Fonds Européens	3 000
Documentation	200	CNASEA (emplois aidés)	
Divers		Autres (à détailler)	
62 – Autres Services extérieurs		**75 – Autres produits de gestion courante**	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	14500	Cotisations	
Publicité, publications		Autres (à détailler)	
Déplacements, missions et réceptions	1000		
Frais postaux et de télécommunication	1500	**76 – Produits financiers**	
Services bancaires	200	**77 – Produits exceptionnels**	
Divers	200	**78 – Reprise sur amortissements et provisions**	
63 – Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes	600		
64 – Charges de personnel			
Salaires bruts	36000		
Charges sociales	16200		
Autres charges de personnel			
65 – Autres charges de gestion courante			
67 – Charges exceptionnelles			
68 – Dotations aux amortissements et provisions			
TOTAL DEPENSES :	75100	**TOTAL RECETTES :**	75100

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à AIX-EN-PROVENCE le 05/01/2011

Signature du Président

Cachet de l'Association

PROVENCE ECO GREEN
Association 1901 - W131006508
10 avenue Léo Lagrange
13090 AIX-EN-PROVENCE

5

N° GU : 2011-318	Axe N° 4	Fiche N°04

AIRELLES VIDEO

« Handicap-ensemble »

Initiation informatique et multimédia pour personnes en situation de handicap

Président	Hélène PIERROT
Siège	AIX EN PROVENCE
Objet statutaire	➢ **La communication sociale et l'expression culturelle dans le développement local rural et urbain en partenariat avec les associations et les institutions** ➢ **La production, réalisation et diffusion de films en collaboration avec des chercheurs, des artistes et des auteurs** ➢ **L'animation et la formation audiovisuelle.**
Principales réalisations 2010	➢ **En 2010, l'association a formé des personnes handicapées à l'audiovisuel et au multimédia sous forme d'atelier collectifs et stages individualisés.** ➢ **15 personnes ont été formées, 2 ont pu trouver ou retrouver une activité professionnelle.**
Objet de la demande de subvention 2011	➢ Sur 2011, en partenariat avec 10 associations dédiées au handicap et de nombreux partenaires institutionnels et privés, AIRELLES VIDEO se propose de poursuivre la mise en œuvre d'une formation audiovisuelle et multimédia adaptée aux personnes handicapées ayant une carte d'invalidité permettant l'accès au travail : ➢ Contenu de la formation : Selon la motivation et le niveau de chaque participant, chacun pourra choisir le type de logiciel à apprendre : Photoshop, Illustrator, In design, Final Cut pro, … o Nombre de participants en 2011 : 10 à 20 personnes o module de 40-50h par personne en présence d'un formateur o module de 30-40h par personne sous forme d'un stage de mise en situation ➢ Les objectifs qui lui sont fixés : o Mettre en œuvre cette formation pour 10 à 20 participants o Produire un bilan pédagogique inclus au bilan final
Autres partenaires	Commune, Fondations
Montant budget	31.000 €
% subvention/budget	64.51 %
Montant demandé	20.000 €
Subvention N-1	20.000 €
Avis du service Commentaire :	Avis favorable

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour les Directions « Economie » « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	2011
Lieu(x) de réalisation	CPA
Contenus et objectifs de l'action	Initiation et Formation informatique
Public(s) ciblé(s)	Situation précaire et en handicap
Nombre de participants / exposants	7 - 14 (en partenariat avec ITSSO)
Nombre de spectateurs / visiteurs	400 - 600
Durée de l'action	12 mois
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :.....€)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		**Ressources propres**	
Achats	5000	Vente	
Prestations de services	2000	Autres produits	
Matières et fournitures	5000	Cotisations	
Services extérieurs		Autofinancement	5000
Locations	1500		
Entretien	300	**Subventions demandées :**	
Assurances	200	Etat (à détailler)	
		Région (s) PACA	
		Département (s) CG 13	
		Commune (s) AIX	1000
Autres Services extérieurs		**Communauté du Pays d'Aix**	20000
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	500	Fonds Européens	
Déplacements, missions		CNASEA (emplois aidés)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel	21000	Crédit Agricole	
Salaires bruts		Fondations	5000
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	31000	**TOTAL PRODUITS :**	31000

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature	2000	Bénévolat	6000
Mise à disposition (biens & prestations)	2000	Prestations en nature	2000
Personnel bénévole	6000	Dons en nature	2000

Signature du Président

Fait à AIX en-Provence le 27/12/2010

Signature du Président

Pierre Hélène MB

Cachet de l'Association

AIRELLES VIDEO
Le Ligourès
Place Romée de Villeneuve
13090 AIX EN PROVENCE
Tél. 04.42.17.97.83

6

2011_B372

OBJET : Développement économique et Emploi - Politique de subvention en faveur des associations oeuvrant dans le champ de l'insertion et de l'emploi - Hors PLIE - Attribution de subventions pour l'année 2011

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS-MASINI